COUNTRY FARM FACTORY
4 Croas Ar Rod - 29260 LESNEVEN
Tél : 02.98.30.71.75 - Fax : 02.98.30.71.76
contact@countryfarm.fr

FICHE TECHNIQUE

Dernière mise à jour le 13/06/2023

THE BIO

Baronny'S grandes origines

"EARL GREY BIO"

Thé noir aromatisé à la bergamote

issus de l'Agriculture Biologique

CODE ARTICLE : TPB2333

Boite de 20 sachets surenveloppés

FR-BIO-01
Agriculture non UE

INGRÉDIENTS

Thé noir* (96%), arôme naturel de bergamote (4%).

* certifié ECOCERT FR-BIO-01

ORIGINE

Sri Lanka (thé), UE et non UE (arôme)

Elaboré et Conditionné en France

UTILISATION

Faire bouillir de l'eau. Utiliser un sachet par tasse.

Verser l'eau frémissante et laisser infuser 3 à 5 min selon la force désirée.

Retirer le sachet, remuer et déguster.

CONDITIONNEMENT

Sachet : 1.8 g

Papier Filtre BIO + ficelle + tag

Surenveloppe neutre Biodégradable et Compostable

Boite : **20 sachets**

Dimensions : 80 mm x 80 mm x 80 mm

Poids net : 36 g

Poids brut : 70 g

Carton : **12 boites**

Dimensions : 330 mm x 250 mm x 90 mm

Poids net : 432 g

Poids brut : 949 g

STOCKAGE

Dans des locaux frais et secs de préférence (Max. 20°C / Humidité < 60%)

CONSERVATION

3 ans

La DLUO est indiquées sur chaque boite et chaque carton

GENCOD

Boite : 3700496323337

VALEURS ÉNERGÉTIQUES ET NUTRITIONNELLES MOYENNES POUR 100 ML DE THE (sans lait, sans sucre)

Pas de valeurs nutritionnelles requises

les valeurs moyennes pour 100g dépendent des divergences biologiques habituelles

ALLERGÈNES

RÈGLEMENT (UE) N° 1169/2011 DU PARLEMENT EUROPÉEN DU CONSEIL DU 25 OCTOBRE 2011 concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, modifiant les règlements (CE) n° 1924/2006 et (CE) n° 1925/2006 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la directive 87/250/CEE de la Commission, la directive 90/496/CEE du Conseil, la directive 1999/10/CE de la Commission, la directive 2000/13/CE du parlement européen et du Conseil, les directives 2002/67/CE et 2008/5/CE de la Commission et le règlement (CE) n° 608/2004 de la Commission

Ingrédients visés à l'article 6, paragraphes 3 bis, 10 et 11	Non présents	Présents	Traces
Céréales contenant du gluten (à savoir blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales	X		
Crustacés et produits à base de crustacés	X		
Oeufs et produits à base d'oeufs	X		
Poissons et produits à base de poissons	X		
Arachides et produits à base d'arachides	X		
Soja et produits à base de soja	X		
Lait et produits à base de lait (y compris le lactose)	X		
Fruits à coques, à savoir amandes (Amygdalus communis L.), noisettes (Corylus avellana), noix (Juglans regia), noix de cajou (Anacardium occidentale), noix de pécan (Carya illinoiesis (Wangenh.) K. Koch), noix du Brésil (Bertholletia excelsa), pistaches (Pistacia vera), noix de Macadamia et noix du Queensland (Macadamia ternifolia) et produits à base de ces fruits	X		
Céleri et produits à base de céleri	X		
Moutarde et produits à base de moutarde	X		
Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	X		
Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10mg/kg ou 10mg/l exprimés en SO2	X		
Lupin et produits à base de lupin	X		
Mollusques et produits à base de mollusque	X		

Carton : 3700496327021	*Pas d'OGM - Pas d'ionisation*